

Département de l'Oise

COMMUNE de GOUVIEUX

MODIFICATION

De Droit Commun

Du

**PLAN LOCAL d'URBANISME
DE LA COMMUNE DE GOUVIEUX**

ENQUÊTE PUBLIQUE

Du 10/03/2017 au 10/04/2017

Suivant arrêté de Monsieur le Maire

de la

Commune de GOUVIEUX

du 15 février 2017

**CONCLUSIONS ET AVIS
DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR**

Il n'est pas facile pour un commissaire enquêteur de donner un avis sur un projet quelconque lorsque les personnes concernées ne se sont pas exprimées sur le sujet.

C'est ce qui arrive sur cette enquête publique où les habitants de Gouvieux n'ont émis aucun avis sur ces modifications, certes mineures, du Plan Local d'Urbanisme.

Seules la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Oise et Oise Habitat ont transmis à la commune quelques remarques.

Ces remarques ne remettent pas en cause le projet, elles apportent quelques précisions. La commune les a bien entendues et les prendra en compte.

Pour ma part, ces cinq petites modifications relativement mineures du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Gouvieux ne m'apparaissent pas contradictoires avec les intérêts des habitants de la commune, ni avec les directives nationales concernant l'urbanisme.

Au contraire, vouloir densifier le centre-ville en assouplissant les règles de construction est tout à fait dans la droite ligne des souhaits exprimés par les institutions nationales.

La construction dans le centre-ville d'un bâtiment permettant la mise à disposition de logements de petite taille pour les personnes seules ou les couples et notamment pour les personnes âgées, répondra à une demande forte de la part des godviciens.

Pour permettre cela, il suffit seulement de réaliser une petite modification de l'emprise de constructibilité ce qui ne remet pas en cause l'équilibre général du Plan Local d'Urbanisme.

Ces quelques petites modifications du Plan Local d'Urbanisme répondront donc à une demande forte des habitants, sans entraîner de bouleversements au sein de la commune.

Enfin, pour cette enquête qui concerne des modifications relativement mineures du règlement du Plan Local d'Urbanisme, il ne m'apparaît pas, à la lecture de la totalité du dossier, de réelles raisons de ne pas approuver ce projet de modification.

Les réponses apportées par la commune aux remarques de la CCI et de Oise Habitat me paraissent satisfaisantes et justifiées.

Aussi, pour toutes les raisons évoquées ci-dessus, il convient de donner un

AVIS FAVORABLE

à la déclaration de modification de droit commun du Plan Local d'Urbanisme de la commune de GOUVIEUX.

Fait à Beauvais le 25 avril 2017

Le commissaire enquêteur

Jacques NICOLAS